

07 juin 2013 -18:57

Appartient à Conseil des ministres du 7 juin 2013

Assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)*.

Le Protocole a pour but de déterminer le statut, les privilèges et immunités du CERN, son personnel et ses représentants. Le CERN assure la collaboration entre Etats européens pour les recherches nucléaires de caractère purement scientifique et fondamental, ainsi que pour d'autres recherches en rapport essentiel avec celles-ci.

* fait à Genève le 18 mars 2004

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>